

## **Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL Du 18 janvier 2013**

L'an deux mille treize, le dix huit janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2013

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU - M. FICHEPAIN – M. RENARD – M. ADAM– M. HEBERT – Mme DUBOC - M. PRENANT – M. MENARD – Mme BRIFFAULT – M. PEREON – M. BESNARD

Absents excusés : M. MINIER (pouvoir à M. BURGOS), M. SALIS (pouvoir à Mme BRIFFAULT) –

Secrétaire de séance : M. HEBERT

*- Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité*

### **A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance**

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2012 est approuvé après modification demandée par Monsieur BESNARD : « Monsieur BESNARD propose que la commune envisage **une étude relative à l'éventuel achat** de l'ancien atelier SALMON »

### **B. Désignation du Secrétaire de séance**

*M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.*

### **C. Urbanisme : D.P.U.**

\* D.P.U

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé :

- parcelles cadastrées : G 387, G 391, G 394, G 395, G 396, G 403, G 404, G 406, G 407, G 420, G 421, G 422, G423, G 425, G 426, G 430, G 433, G 437, G 438, G 445, G 481, G 482, ZN 22, ZN 28, ZN 119, ZN 134, ZN 137 pour une surface de 8 ha 01 a 47 ca. Ces terrains sont situés en zone N et IINA au plan d'occupation des sols.
- La parcelle ZN 134 aurait dû faire l'objet d'une cession à titre gratuit en 1996 pour élargissement de la voie communale ; une régularisation de l'acte va être engagée.

Le conseil décide de ne pas faire valoir de droit de préemption sur ces parcelles.

### **D. Maisons des associations**

Monsieur le Maire présente le PACT 37 et sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et le planning prévisionnel de réalisation du projet. Une réunion avec les associations et le PACT 37 est organisée le samedi 19 janvier 2013.

Un comité de pilotage composé des membres de commission initialement constituée complétée par Monsieur MINIER et Mme BLATEAU suivra ce projet. Des groupes de travail spécifiques pourront être créés. Le projet fera l'objet d'une restitution régulière auprès du conseil municipal, organe compétent pour la prise de décisions.

Le planning proposé par le PACT 37 prévoit une réalisation totale des travaux, fin avril 2015.

L'enveloppe budgétaire actuelle est maintenue à un million d'euros TTC (hors aménagement du parking).

Il est demandé qu'un regard particulier soit porté sur l'implantation du local traiteur, au vu de l'incidence pour le voisinage.

### **E. Intercommunalité**

Monsieur le Maire présente le projet d'arrêté préfectoral définissant le périmètre de la future intercommunalité. Le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, est fixé comme suit :

- **FUSION** : de la communauté de communes du Pays de Vendôme et de la communauté du Vendômois Rural,

- **Avec INTEGRATION des communes isolées** de FAYE – ROCE – VILLETRUN - VILLIERS SUR LOIR

- **Et EXTENSION aux communes** de CRUCHERAY, GOMBERGEAU, HUISSEAU-EN-BEAUCE, LANCE, NOURRAY, PERIGNY, PRAY, SAINT-AMAND-LONGPRE, SAINT-GOURGON, SELOMMES, TOURAILLES, VILLECHAUVE, VILLEMARDY, VILLEPORCHER, VILLEROMAIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **entérine la proposition d'arrêté préfectoral et demande que les trois communes de la communauté de communes de Beauce-Gâtine, non intégrées dans la proposition (AMBLOY, AUTHON, PRUNAY-CASSEREAU), puissent intégrer le futur E.P.C.I. si elles le demandent.**

Le vote du périmètre n'est que la première étape dans la mesure où le projet de statut devra faire également l'objet d'un vote.

### **F. Comice agricole**

Une réunion ouverte à l'ensemble des communes des cantons de Vendôme 1 et Vendôme 2 et à leurs associations se tiendra le lundi 21 janvier. Il s'agira de constituer les différentes commissions nécessaires à l'organisation et plus particulièrement le volet festif du comice agricole.

### **G. Affaires diverses**

Monsieur le Maire propose de fixer des dates pour les commissions :

- voirie, le jeudi 31 janvier 2013 à 18 h 30
- communication : le lundi 4 février 2013 à 20 h 30.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 15 février 2013 à 20h30.

Le Maire,  
  
Henri BURGO

